

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, et le sept septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIALOT Bernard, Maire.

MM. PIALOT Bernard, GLAS Pascal, ABELLAN Pierre, DESCAMPS Thomas, GARCIA Grégory, DUPRET Gaël, CHAY Gilles, THOULOZE Philippe, RENSON Luc,

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, FAURE Arline, ROCHETTE Anne-Marie, LIABEUF Nathalie, PAULIN Evelyne, SKIERSKI Céline, LAURENT Syham

Absents : Mr MAZELLA DI-CIARAMMA Gérald procuration à ROCHETTE

Mme HOURSAL Eloïse procuration à LAURENT

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 11/08/2016

Signature

Amende de police 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 07 juillet 2016, le Conseil Général a procédé à la répartition du produit 2014 des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il indique qu'à ce titre, la Commune bénéficie d'une somme de 12 272,15 € imputée sur le budget de l'État pour effectuer les travaux d'aménagement divers de sécurité suivants:

- Mise en place de coussins berlinois.
- Remise à niveau de l'ensemble de la signalisation et du marquage au sol

Il expose que le versement de cette subvention est lié à la production d'une délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux.

Après avoir donné lecture de la lettre de Monsieur le Préfet du Gard en date du 29 juillet 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

S'engage à l'unanimité à réaliser les travaux d'aménagement divers de sécurité suivants:

- Mise en place de coussins berlinois.
- Remise à niveau de l'ensemble de la signalisation et du marquage au sol

Marché restauration

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le prestataire de service, en vue de la restauration scolaire, centre de loisirs, et crèche suite à l'ouverture des plis du marché public correspondant par la commission d'appel d'offres le 16/08/2016.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

-Accepte cette proposition

-Décide, suite à l'appel d'offres en date du 25/06/2016 et à l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 16/08/2016, de confier l'ensemble des repas de la restauration scolaire, du centre de loisirs, et de la crèche à la société SUD EST TRAITEUR domiciliée Chemin des Mazes, 34920 LE CRES.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment le marché correspondant.

Changement horaire TRIVES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 18/06/2016 créant l'emploi de Adjoint technique territorial de 2eme classe, à une durée hebdomadaire de 27h00

Le Mairie expose au Conseil Municipal, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique territorial permanent à temps non complet (*de 27hb à 30 heures hebdomadaires*) afin de palier au nettoyage des rues du village.

Après avoir entendu le Mairie dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 10 voix Contre et 8 voix Pour
1 abstention

DECIDE :

De ne pas créer le poste 30h par semaine

Avenant marché public CD 205

Monsieur le Maire, donne lecture du compte rendu des travaux de la mise en sécurité de la traversée du village.

Il s'établit ainsi :

Marché initial ramené suite à la prise de compétence pluvial
par la CA Nîmes métropole :317.855,14 € HT

Travaux supplémentaire : (-4,94%).....+15.728,00 € HT

Montant du Nouveau marché :.....333.583,14 € HT
Soit 400.299,77 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter l'avenant au marché public pour la mise en sécurité de la traversée du village, conformément au rapport du maître d'œuvre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment l'avenant.

Gaz de schiste

Monsieur le maire, demande au Conseil Municipal de :

- D'Affirmer son opposition à tout forage de recherche et d'exploration ou à toute exploitation du gaz de schiste sur l'ensemble du territoire de la commune
- Demander l'abrogation du permis de Montélimar
- De se prononcer contre les permis d'exploiter de Montélimar, de Blyes, des Moussières, du Pays de Gex et en Haute-Savoie
- D'apporter son soutien aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux (professionnels de l'agriculture et du tourisme, parcs naturels régionaux ...) qui s'opposeront à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur son territoire
- De demander que le gouvernement, dans le cadre de la révision du code minier, prépare une loi interdisant toute exploration et exploitation d'hydrocarbures non conventionnels

L'Assemblée accepte cette proposition

Levée de la séance à 22 H 00